

HONORAIRES

I - VENTES

A) Immeubles industriels, commerciaux, professionnels, terrains, exploitations agricoles

Honoraires à la charge de l'acquéreur :
8.4 % TTC sur le prix de vente du bien cédé

B) Parts Sociales

Honoraires à la charge de l'acquéreur :
8.4 % TTC sur le prix de vente des parts cédées

II - CESSION DE DROIT AU BAIL

Honoraires à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix de la cession majoré du montant des loyers nets de la 1ère année :
8.37 % TTC sur la totalité des sommes cumulées.
Forfait minimum : 4 186 € TTC.

III - LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PROFESSIONNELS

Honoraires à la charge du Preneur.

* Bail Dérogatoire :

24 % TTC du montant du loyer net annuel.
Forfait minimum : 4 186 euros TTC

* Bail Civil, Professionnel ou Commercial :

32.4 % TTC du montant des loyers nets de la 1ère période triennale.
Forfait minimum : 1 800 € TTC

IV - REDACTION D'ACTES ou FRAIS DE NEGOCIATION

Locaux professionnels et commerciaux

Rédaction de bail ou renouvellement de bail

Honoraires forfaitaires : 1 800 € TTC.

Nos honoraires s'entendent TVA incluse.
Taux de T.V.A. actuellement en vigueur 20 %

MAJ 05/12/2018